



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 28 mai 2026

Presse – Actualités

- [La soudaine poussée de l'inflation ravive les enjeux autour des augmentations de salaires – Le Monde](#)
- [Franchises, taxis, ambulances... les pistes explosives de la Cour des comptes pour redresser la Sécurité sociale – Les Echos](#)
- [En Allemagne, le nombre des « ultra-riches » s'envole malgré la stagnation de l'économie – Les Echos](#)
- [Pourquoi les Français épargnent beaucoup mais n'ont pas beaucoup d'épargne – La Tribune](#)
- [« Un sentiment bien réel de déclassement social » : comment l'augmentation du smic engloutit les bas salaires – Le Figaro](#)

ARTICLES DE PRESSE

La soudaine poussée de l'inflation ravive les enjeux autour des augmentations de salaires – Le Monde

La guerre au Moyen-Orient provoque, depuis la fin février, une augmentation des prix en France. Or les négociations salariales dans les entreprises ont eu lieu avant le conflit et ne tiennent pas compte de cette hausse, d'où le risque de perte de pouvoir d'achat des salariés.

Comme un retour en arrière. A peine pensait-elle passée la période de forte inflation que la France a vu les prix repartir brusquement à la hausse ces dernières semaines, ravivant les revendications d'augmentations des salaires. « *Il est impératif de rouvrir des négociations salariales là où elles viennent de se conclure et d'anticiper celles qui sont prévues (...). Sinon, il existe un vrai risque d'accentuation de la fracture sociale* », a mis en garde la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, dans [Le Parisien](#), le 16 mai. « *Il faut ouvrir les négociations partout, dans toutes les entreprises, dans toutes les branches* », a réclamé son homologue de la CGT, Sophie Binet, sur [Franceinfo](#), le 22 mai.

Les prix du carburant dépassent les 2 euros le litre (+ 42,1 % sur un an pour le gazole, selon l'Insee, + 17,8 % pour l'essence), et l'indice des prix à la consommation a, quant à lui, [bondi de 2,2 % sur un an](#) en avril. La Commission européenne table sur une inflation [de 2,4 % en 2026](#) en France.

Une conjoncture en complet décalage avec la situation anticipée par les entreprises au début de l'année, alors que l'inflation était au plus bas depuis cinq ans (+ 0,3 % sur un an en janvier, selon l'Insee), ce qui faisait même espérer des gains de pouvoir d'achat pour les salariés en 2026. Mais [la guerre au Moyen-Orient](#), débutée le 28 février, a fait voler en éclats ces prévisions.

Négociés cet hiver

Le problème, c'est que 70 % des entreprises tiennent leurs négociations annuelles obligatoires (NAO), cadre légal des négociations sur les salaires en France, entre fin septembre et fin mars, rappelle Antoine Rémond responsable du pôle études et prospective du Centre études & data du Groupe Alpha. « *La plupart des négociations ont donc eu lieu avant la guerre, à une période où une baisse durable de l'inflation paraissait acquise* », souligne-t-il.

Après des années de compensation des effets de la crise due au Covid-19 ou de la forte inflation consécutive à l'invasion russe de l'Ukraine – survenue elle aussi à la fin février, en 2022 –, le Groupe Alpha avait ainsi constaté une certaine « *normalisation* » dans les accords signés cet hiver : il y a eu davantage d'augmentations individuelles que d'augmentations collectives (plébiscitées depuis 2022 pour compenser les pertes de pouvoir d'achat pour tous les salariés) ; il y a eu moins de mesures périphériques (prime carburant, hausse des titres-restaurant, etc.), moins de clauses de revoyure, permettant de rouvrir rapidement les NAO en cas de changement de conjoncture (5 % des accords prévoyaient ces clauses en 2024, contre 1,3 % en 2026) et moins de « talons », ces sommes planchers pour garantir un minimum aux bas salaires.

Autant d'éléments qui, au vu du retournement actuel, font cruellement défaut. Le niveau moyen des augmentations lui-même était corrélé à l'inflation constatée au moment de la signature des accords, et aux prévisions pour 2026, calculées avant la guerre. La [Banque de France](#) note ainsi que les accords signés avant le conflit au Moyen-Orient actaient une hausse sur un an de 1 % des minima de branches et de 1,6 % des salaires de base.

Une exception : le smic

Les salaires n'ont donc pas augmenté au niveau de la hausse des prix constatée ce printemps. Or, en raison de ce même décalage constaté depuis 2022, l'étude du Groupe Alpha [calculait cet hiver](#) que « *seules un tiers des pertes de pouvoir d'achat cumulées par les salariés durant la période de forte inflation avaient été compensées* ». « *La nouvelle [dégradation du pouvoir d'achat](#) va donc s'ajouter à celle des années 2022 et 2023* », relève Antoine Rémond.

A une exception près : pour les travailleurs rémunérés au salaire minimum interprofessionnel de croissance (smic), qui représentent, selon les derniers chiffres disponibles (2024) 2,2 millions d'actifs (12,4 % des salariés). Seul indexé sur l'inflation, le smic avait déjà été augmenté de 1,18 % au 1^{er} janvier, et le sera de nouveau de 2,41 % au 1^{er} juin, pour atteindre 1 867,02 euros brut mensuels (12,31 euros brut de l'heure).

L'intersyndicale d'Agromousquetaires (les usines agroalimentaires d'Intermarché et de Netto) n'a pas manqué de souligner le fossé entre l'addition de ces deux hausses du smic en six mois (+ 3,59 %) et les augmentations accordées en 2026, entre 0,9 % et 1,2 %, pour justifier sa demande d'une réouverture des NAO.

Mécaniquement, on l'a vu dans la période d'inflation précédente, la hausse soudaine du smic, en décalage avec le résultat des NAO, va par ailleurs venir rattraper le bas des grilles de salaires dans plusieurs secteurs.

Ce sera ainsi le cas pour 126 des 179 branches professionnelles suivies par le ministère du travail, a signalé ce dernier, mercredi 27 mai, à l'issue d'une réunion du comité de suivi des salaires avec les organisations patronales et syndicales. Les branches concernées sont censées lancer des négociations avec les partenaires sociaux dans les quarante-cinq jours pour se mettre en conformité.

Dans la branche des hôtels, cafés, restaurants, par exemple, les quatre premiers échelons (rémunérés entre 12,02 euros et 12,28 euros brut de l'heure) passeront sous le niveau du smic (les salariés recevront par conséquent une indemnité compensatoire pour être rémunérés au minimum légal).

« Cela va invisibiliser toute l'évolution des salariés, la reconnaissance de leur diplôme, de leur ancienneté et créer beaucoup de frustration, se désole Stéphanie Dayan, secrétaire nationale de la fédération CFDT des services. Mais c'est malheureusement révélateur des faibles niveaux de rémunération dans ces professions, où c'est devenu la norme. Comment régler durablement les [difficultés de recrutement](#) dans ces métiers exigeants s'ils stagnent au niveau du minimum légal ? »

Alerte sur les aides à domicile

Même constat dans les secteurs sanitaire, social et médico-social (petite enfance, aide à domicile, hébergement d'urgence...) dont certains professionnels étaient en grève, mardi

26 mai, pour exiger des revalorisations. « *La reconnaissance du diplôme et de l'ancienneté est réduite à néant. Ceux qui s'occupent des plus précaires basculent dans la précarité* », s'inquiète David Legrand, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale de l'action sociale-Force ouvrière, qui alerte notamment sur la situation « *catastrophique* » [des aides à domicile](#), qui « *s'appauvrissent à la pompe, car leur voiture est leur outil de travail* ».

Ces considérations ne concernent pas que les salariés du privé : ainsi, l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la fonction publique [ont écrit au premier ministre, le 18 mai](#), pour l'« *alerter sur la situation salariale des agents publics* ». Après trois ans sans revalorisation du point d'indice, 356 000 d'entre eux perçoivent déjà une indemnité compensatoire pour ne pas être rémunérés sous le smic, soulignent les syndicats. Mais, au 1^{er} juin, ils seront 700 000 de plus, des catégories B et C. Soit plus de 1 million d'agents « *privés de perspective d'évolution de carrière* ».

Au-delà des enjeux pour les bas salaires, les débats pourraient aussi porter sur le partage de la valeur dans les entreprises bénéficiaires de la crise. Chez TotalEnergies, les négociations salariales ont tourné court cet hiver : la direction a été jusqu'à organiser un référendum pour désavouer les deux syndicats majoritaires (CGT et CFE-CGC), qui jugeaient sa proposition « *pas à la hauteur des excellents résultats de l'entreprise* » (une enveloppe de + 2,3 % dont seulement 0,9 % d'augmentations collectives).

Or, c'était avant la publication, le 29 avril, des [bénéfices de TotalEnergies](#) au premier trimestre, dopés par la guerre en Iran : 5,8 milliards de dollars (4,96 milliards d'euros), en hausse de 51 % par rapport à 2025. En 2022, c'est un désaccord sur les salaires dans un contexte de forte inflation qui avait provoqué trois semaines de grève des raffineurs en septembre, et la quasi-paralysie de la France.

[Aline Leclerc](#)

* * *

Franchises, taxis, ambulances... les pistes explosives de la Cour des comptes pour redresser la Sécurité sociale – Les Echos

A l'heure où le déficit de la Sécurité sociale risque de se creuser encore plus sur fond de guerre au Moyen-Orient, l'institution appelle une fois de plus à freiner les dépenses de santé. Quitte à remettre sur la table des sujets très sensibles politiquement comme celui des franchises médicales.

Bientôt une autre raison de faire la grimace pour les patients qui passent chez le dentiste ? Tirant de nouveau [l'alerte sur la dérive des comptes de la Sécurité sociale](#), la Cour des comptes a remis ce mercredi sur la table plusieurs propositions sensibles pour limiter les dépenses de l'Assurance Maladie. Elle plaide, entre autres, pour que le prochain budget prévoie que les Français s'acquittent d'une participation financière non remboursée lors des consultations chez le dentiste.

Pour rappel, les Français doivent déjà payer quelques euros de leur poche (entre 2 et 4 euros non pris en charge par leur « mutuelle ») quand ils consultent leur médecin, un autre professionnel de santé (infirmière, kiné etc.), réalisent un examen, obtiennent un traitement en pharmacie ou encore se font transporter aux frais de la « Sécu ». Mises en place dans les années 2000, ces « participations forfaitaires » et « franchises » devraient voir leur périmètre élargi, estime la Cour dans son rapport annuel sur la Sécurité sociale.

Des franchises « imparfaites » mais « nécessaires »

L'institution recommande non seulement de mettre à contribution les patients lors d'un passage chez le dentiste ou chez la sage-femme (avec des exceptions) mais aussi lors de l'obtention d'un « dispositif médical », une appellation qui renvoie à une multitude d'équipements variés, comme des pansements, les orthèses etc. De quoi dégager au moins 600 millions d'euros.

Le projet de budget 2026 prévoyait déjà d'élargir le périmètre de ces mises à contribution avec le doublement de leurs montants et plafonds. Devant le tollé politique suscité par cette proposition d'abord prônée par le gouvernement de François Bayrou, celui de Sébastien Lecornu, tout aussi faible et dépourvu de majorité au Parlement, avait fini par faire marche arrière.

Pas de quoi dissuader la Cour de revenir à la charge. Certes, il n'est pas « démontré » que ce système « responsabilise les patients » comme cela est régulièrement avancé. Reste que les franchises et participations « pour imparfaites qu'elles soient sont nécessaires au rééquilibrage des comptes de la branche maladie dans un contexte financier dégradé ».

Une « franchise médicale » unique plus simple

D'où la préconisation de supprimer aussi, dans le cadre du prochain budget, certaines exemptions en élargissant le dispositif aux assurés de Mayotte et à ceux relevant du régime des industries minières. La Cour considère aussi que le recouvrement des sommes dues pourrait être amélioré. Notamment en permettant le recouvrement directement sur le compte bancaire des assurés. Cela pourrait rapporter entre 500 millions et 1 milliard d'euros.

Les magistrats se gardent cependant de proposer de doubler le montant des mises à contribution comme [s'y était risqué le gouvernement Bayrou](#) avant sa chute (un premier doublement a déjà été acté en 2024). La Cour estime cependant qu'à « moyen terme », les franchises et participations pourraient être fusionnées pour plus de simplicité en une « franchise médicale » unique qui pourrait être source d'encore plus d'économies pour la Sécu. Sachant qu'il pourrait être prévu de préserver les plus modestes.

Les transports pour hospitalisation en ligne de mire

La Cour propose aussi de s'attaquer à un autre sujet sensible : celui du transport de patients pris en charge par l'Assurance Maladie (taxis, ambulances etc.). Relevant qu'en France, la couverture de cette dépense « va au-delà de la situation constatée dans les pays comparables », la Cour préconise de restreindre le champ des motifs de prise en charge des frais de transport.

« L'hospitalisation à l'entrée et à la sortie pourrait ne plus constituer en soi un motif de prise en charge, indépendamment de l'état du patient », peut-on lire dans le rapport.

De même, la Cour suggère de « réexaminer » les cas de prise en charge maximale (avec exonération de ticket modérateur) pour les personnes ayant une affection de longue durée (ALD) reconnue. Elle propose encore de supprimer le choix du transporteur par le patient quand le transport est organisé par l'établissement de soins ou de transférer aux hôpitaux la charge des transports de sorties d'hospitalisations ou ceux qui sont liés à des soins répétés.

L'institution prône aussi de s'attaquer aux « hospitalisations évitables ou inadéquates » dont le coût est estimé à 4,2 milliards d'euros. En poussant notamment les hôpitaux à tracer ces situations.

Aggravation sur fond de crise au Moyen-Orient

Autant de recommandations censées être mises en oeuvre « d'ici à 2027 » mais qui promettent d'être difficile à faire adopter par un gouvernement dont les marges de manoeuvre semblent plus que jamais limitées à l'approche de [l'élection présidentielle.](#)

Pour la Cour cependant il est « impératif » de redresser les comptes de la Sécurité sociale en agissant sur les dépenses, mais aussi sur les recettes, et n'oubliant pas de redresser les régimes de retraite. D'autant que la crise au Moyen-Orient promet de dégrader encore la situation financière du système de protection sociale.

Solenn Poullennec

* * *

En Allemagne, le nombre des « ultra-riches » s'envole malgré la stagnation de l'économie – Les Echos

Selon un rapport du Boston Consulting Group publié ce mercredi, l'Allemagne comptait en 2025 environ 5.000 personnes possédant chacune plus de 100 millions de dollars d'actifs financiers, soit + 27,3 % ou 1.100 de plus qu'en 2024.

L'Allemagne a beau être en récession ou en stagnation depuis trois ans, [le nombre des « ultra-riches »](#) a bondi l'année dernière de près de 30 % dans le pays, selon un rapport du Boston Consulting Group publié ce mercredi.

Dans le détail, le rapport dénombre environ 5.000 personnes possédant chacune plus de 100 millions de dollars d'actifs financiers, soit 27,3 % ou 1.100 de plus qu'en 2024. Cette minorité détient plus d'un quart de l'ensemble du patrimoine financier allemand.

La concentration s'accroît

Au total, les 700.000 personnes les plus fortunées, qui possèdent de 1 à 100 millions de dollars, ainsi que ces « ultra-riches », détiennent ensemble environ 52,8 % du patrimoine financier en Allemagne. De l'autre côté du spectre, environ 66 millions d'Allemands ont un patrimoine financier inférieur à 250.000 dollars et détiennent ensemble 35,9 % de l'ensemble du patrimoine financier du pays, selon le cabinet de conseil, qui anticipe un creusement de ce fossé d'ici à 2030.

« La concentration de la richesse au sommet continue de s'accroître - ceux qui possèdent davantage peuvent diversifier plus largement et investir dans des catégories d'actifs plus rentables comme les actions ou le capital-investissement, déclare Michael Kahlich, associé au BCG et coauteur de l'étude. Cela accélère structurellement l'accumulation de patrimoine. »

Globalement, le patrimoine net des Allemands est passé de 20.300 milliards à 23.300 milliards de dollars en 2025. Les actifs financiers ont augmenté pour atteindre 12.400 milliards (+ 17,7 %), portés par la hausse de la Bourse et l'amélioration du sentiment des investisseurs. De leur côté, les actifs corporels - principalement l'immobilier - ont grimpé à 13.400 milliards.

Paquet de réformes

Ce qui est une bonne nouvelle pour les clients du BCG - les gestionnaires de patrimoine et banquiers privés qui conseillent les grandes fortunes - l'est peut-être moins pour le gouvernement, en quête d'un consensus délicat pour réformer le pays. La coalition composée de la CDU conservatrice du chancelier [Friedrich Merz](#) et du SPD de centre

gauche du ministre des Finances [Lars Klingbeil](#) veut présenter fin juin [un paquet de réformes](#), portant sur la santé, les retraites et les impôts.

« J'ai la ferme conviction que la majorité des citoyens regarde ce gouvernement et dit : », a déclaré Lars Klingbeil mardi devant l'Association de la presse étrangère.

Globalement, le patrimoine net mondial a augmenté de 9,3 % en 2025 selon le BCG, qui recense 97.000 « ultra-riches » ou « ultra high net worth individuals » (UHNWI) dans le jargon. La plupart d'entre eux vivent aux Etats-Unis (37.000), et en Chine (11.100). Dans les opérations transfrontalières de gestion de patrimoine, Hong Kong dépasse pour la première fois la Suisse, profitant des afflux de patrimoine en provenance de Chine continentale.

Thibaut Madelin (Bureau de Berlin)

* * *

Pourquoi les Français épargnent beaucoup mais n'ont pas beaucoup d'épargne – La Tribune

Une étude publiée ce mercredi par Rexecode souligne « l'allocation très prudente de l'épargne des Français », contrairement aux pays d'Europe du Nord et aux États-Unis qui se différencient par « la constitution d'un patrimoine financier plus risqué ».

C'est un paradoxe propre à la France : « les Français épargnent beaucoup (en flux) mais n'ont pas beaucoup d'épargne (en stock) », souligne une étude de l'institut Rexecode intitulée « Repenser l'allocation de l'épargne des ménages en France et en Europe : comment l'optimiser sous un prisme macroéconomique ? », publiée ce mercredi 27 mai.

« Alors que le taux d'épargne financière des ménages français est historiquement comparable à celui de leurs homologues américains et même plus élevé depuis quelques années, leur patrimoine financier est nettement inférieur lorsque rapporté au revenu disponible brut des ménages », souligne l'institut d'études économiques français.

« Si le patrimoine financier des Français était à la hauteur de celui des Américains, des Suédois ou des Danois, il serait presque deux fois plus élevé qu'aujourd'hui », avance l'étude. Cela explique « le rôle prépondérant des actionnaires étrangers dans le CAC 40, et la proportion majoritaire d'investisseurs étrangers dans la détention de la dette publique ».

La part limitée des actions dans l'épargne

Comment l'expliquer ? « Le patrimoine financier des Français se distingue à première vue par une proportion élevée des dépôts et de l'assurance-vie, conjuguée à une concentration supérieure chez les plus de 65 ans », observe l'institut Rexecode, mais par « une part limitée des actions (près de 19 % au global), y compris pour des déciles de revenus élevés ». Ce qui « différencie les pays d'Europe du Nord et les États-Unis de l'Europe continentale et de la France », « c'est surtout la constitution d'un patrimoine financier plus risqué », poursuit l'institut. Cela s'explique par « l'existence ou l'efficacité de véhicules d'épargne de long terme généralisés à une part importante de la population ».

« Une allocation un peu plus portée sur les actions permettrait de délivrer un rendement sensiblement plus important, sans beaucoup plus de risques »

Cela n'est pas sans conséquence « sur le rendement du patrimoine financier sur longue période, qui se compare défavorablement en France », selon Rexecode, qui estime de 3 à 4 points de pourcentage « l'écart de rendement annuel moyen entre le patrimoine financier des ménages français et scandinaves ».

Une allocation très prudente de l'épargne des Français

« Plus que la fuite d'épargne vers les États-Unis parfois évoquée à l'échelle européenne, le sujet principal nous paraît être celui de la faible part des actions dans le patrimoine des Français et des Européens, qui introduit une asymétrie entre l'épargne allant vers les États-Unis et celle venant des États-Unis, à plus fort rendement », insiste Rexecode.

L'étude explique que « l'allocation très prudente de l'épargne des Français » ne s'explique pas par une « aversion au risque exceptionnelle » des Français, celle-ci étant « proche de la moyenne internationale », mais plutôt par d'autres facteurs : « la fiscalité, la réglementation, l'éducation financière et les stratégies commerciales du secteur financier ».

« Une allocation un peu plus portée sur les actions permettrait de délivrer un rendement sensiblement plus important, sans beaucoup plus de risques », selon Rexecode. « Sur les vingt dernières années, un tel changement aurait augmenté le patrimoine financier net des Français de près de 340 milliards d'euros de rendement supplémentaire, soit 12 % du PIB ».

Augmenter l'exposition aux fonds propres de l'épargne

L'étude soutient par ailleurs que « l'augmentation des fonds propres dans l'économie » stimulerait « l'investissement productif et l'innovation ». « Les pays d'Europe du

Nord, qui bénéficient des fonds de pension les plus importants, sont aussi les pays qui présentent le plus haut niveau d'investissement dans les technologies innovantes », note l'étude.

Ainsi, « il existe en France et en Europe des goulets d'étranglement bien documentés dans le financement de l'innovation et le développement des entreprises, qu'une augmentation des financements en fonds propres permettrait de fluidifier. La fuite des « scale-ups » européennes vers les États-Unis pour les introductions en bourse pourrait notamment être freinée ».

« Pour toutes ces raisons, il paraît hautement souhaitable d'augmenter l'exposition aux fonds propres de l'épargne des Français et des Européens », conclut l'étude. « De tels changements seraient à la fois au bénéfice des épargnants et des entreprises, tout en renforçant la souveraineté économique et l'indépendance stratégique du pays et du continent. »

Marius Bocquet

* * *

« Un sentiment bien réel de déclassement social » : comment l'augmentation du smic engloutit les bas salaires – Le Figaro

DÉCRYPTAGE - Alors que le salaire minimum doit augmenter ce lundi 1^{er} juin, plusieurs salariés se retrouvent, malgré eux, rattrapé par le smic.

Contre le smic, Gildas a longtemps fait la course en tête. « *J'ai fini par me faire rattraper* », est contraint de constater cet employé administratif. Comme plus de 2 millions de salariés, le trentenaire va bénéficier d'une revalorisation du smic au 1^{er} juin 2026. Son bulletin de paie affichera 44 euros de plus (+ 2,4 %), pour atteindre un salaire brut mensuel de 1 867 euros. Pourtant, Gildas accueille cette augmentation avec amertume. « *Je ne vais pas cracher dessus, en ce moment, tout est bon à prendre. Mais j'aurais préféré être augmenté pour mon travail* », concède-t-il.

Embauché en 2011 comme assistant dans une entreprise de comptabilité, Gildas avait peu à peu réussi à s'élever dans les grilles salariales de son entreprise. « *À chaque augmentation, je me faisais un petit plaisir comme un resto ou un bel habit*, raconte-t-il. *Rien d'extravagant, mais juste pour me dire que je pouvais l'avoir en travaillant bien.* » Gildas a pourtant vu le salaire minimum le rattraper. En début d'année, la revalorisation du smic (+ 1,18 % au 1^{er} janvier 2026) l'a définitivement englouti. « *Maintenant, quelqu'un qui commence touchera exactement la même chose que moi*, constate-t-il amèrement. *Je ne suis pas contre une augmentation des bas salaires, mais j'aurais aimé que mon travail depuis tout ce temps soit reconnu. Parfois je me dis : "Tout ça pour ça."* »

« Pendant plusieurs années, j'étais quelques dizaines d'euros au-dessus »

Depuis les années 1990, la proportion de Français au smic a nettement augmenté. En 1994, seuls 8,2 % des salariés touchaient le salaire minimum. En 2025, ils représentaient 12,4 % des actifs français (après un pic record de 17,3 % en janvier 2023). La revalorisation du 1er juin prochain devrait à nouveau rattraper des milliers de travailleurs.

Jenna n'a jamais distancé le smic. « *Pendant plusieurs années, j'étais quelques dizaines d'euros au-dessus* », rapporte-t-elle. Ouvrière dans une usine des Pays de la Loire, elle a vu son salaire augmenter petit à petit. Mais, ces dernières années, les revalorisations successives du smic ont fini par absorber son échelon. Porté par l'inflation sur laquelle il est indexé, le salaire minimum a été revalorisé à onze reprises entre 2021 et aujourd'hui, soit une augmentation de 20 %. « *Dans mon entreprise, les trois premiers échelons sont maintenant au salaire minimum. C'est complètement absurde ! Une personne doit maintenant faire trois fois plus d'efforts pour espérer obtenir quelque chose en plus, avance Jenna. Personne n'est prêt à faire autant de sacrifices.* » D'autant plus qu'une nouvelle augmentation du smic peut absorber de nouveaux échelons encore. Si l'on se penche sur la distribution des salaires bruts, près de 31 % des salariés français gagnaient moins de 1,4 smic.

Un sentiment de « déclassement social »

« *Cette convergence n'est pas sans conséquences. Elle brouille les repères de l'ascension sociale et affaiblit le rendement perçu de l'investissement éducatif*, notait Pierre Cahuc, professeur d'économie à Sciences Po et ancien membre du Groupe d'experts sur le smic, dans *Les Échos* en début d'année. *Elle réduit l'incitation à entreprendre des études longues ou difficiles et pèse sur l'accumulation globale de compétences dans l'économie, au détriment de la productivité et du potentiel de croissance.* »

Cette convergence n'est pas sans conséquences. Elle brouille les repères de l'ascension sociale et affaiblit le rendement perçu de l'investissement éducatif. Elle réduit l'incitation à entreprendre des études longues ou difficiles et pèse sur l'accumulation globale de compétences dans l'économie, au détriment de la productivité et du potentiel de croissance.

Pierre Cahuc, professeur d'économie à Sciences Po

Le phénomène touche aussi bien le secteur privé que le secteur public. Après l'annonce de la revalorisation du smic au 1^{er} juin, Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, a réclamé la réouverture des négociations salariales en demandant un effort particulier pour les agents de la fonction publique. « *Les dix premiers échelons du premier grade de la catégorie C sont en dessous du smic. Les agents peuvent donc rester 19 ans sans augmentation de salaire* », regrettait la syndicaliste. Une fois l'augmentation du smic entrée en vigueur, ce lundi, 70 % des branches professionnelles auront une grille salariale débutant au-dessous du salaire minimum, a indiqué ce mercredi le ministère du Travail.

Ce tassement des salaires est un mal bien identifié. « *Le rattrapage par le smic de salariés dont la rémunération était auparavant supérieure a provoqué un*

sentiment bien réel de déclassement social », s'alarmait le Sénat dans un rapport d'information publié en juin 2024. « *Le risque est double*, ajoutait Pierre Cahuc. *Économique d'abord : l'attractivité de métiers essentiels, enseignants, soignants, cadres intermédiaires du secteur public comme du secteur privé, s'érode. Politique ensuite : le sentiment d'injustice relative nourrit la défiance à l'égard des institutions et fragilise le consentement à l'impôt.* »

À l'approche de l'élection présidentielle de 2027, les candidats pourraient se saisir de ce sujet pour revendiquer leur attachement à la « valeur travail ». Lors de son rapide passage à Matignon, Gabriel Attal, désormais candidat déclaré dans la course à l'Élysée, avait déjà martelé son intention de « désmicardiser la France ». À gauche, François Ruffin a lui aussi fait de la rémunération des bas salaires son cheval de bataille.

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.